

Membres présents

ARCHAMPS	
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	

Membres représentés

A RIESEN par J LAVOREL, M GRATS par C VINCENT, M MERMIN par PJ CRASTES, L DUPAIN par A CUZIN, F BENOIT par J LAVOREL,

Membres excusés

M GENOUD,

Membres absents :

S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, V LECAQUE, P CHASSOT, M DE SMEDT,

Invité

N DUPERRRET

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Intervention du Comité de Jumelage	2
III. Compte-rendu des commissions	2
IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 25 avril 2022	2
V. Délibérations	2
1. Finances : attribution des subventions de fonctionnement 2022	2
2. Environnement : marché public de prestations intellectuelles « Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois, et de l'aménagement de ses abords » (marché n°202218) – Attribution	5
3. Marché de travaux pour la création d'un ouvrage d'art dans le cadre de la réalisation du tramway entre St Julien en Genevois et Genève (74) – Attribution du marché 202203_ccg	6
VI. Divers	7
1. Ordre du jour du Conseil Communautaire du 30 mai 2022	7
2. Périmètre de l'AOM métropolitaine (P+R, modes doux)	7

3. Fonctionnement des commissions thématiques	7
4. Groupe de travail politiques sportives : restitution et suites.....	8
5. PLUi	8
6. Réunion du 03 mai avec le Procureur de la République.....	9
7. Atelier participatif transports le 10 mai	9
8. Incendie en Sous-Préfecture	9
9. Déploiement de la fibre	9

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Intervention du Comité de Jumelage

Point reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 25 avril 2022

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Finances : attribution des subventions de fonctionnement 2022

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

La Communauté de Communes subventionne, conformément à ses statuts, les associations, les lycées et collèges, ainsi que d'autres organismes dont le champ d'action et d'intervention présente un intérêt communautaire.

Chaque commission thématique a procédé à l'instruction des demandes dans son domaine de délégation.

Les demandes ne relevant pas de commission spécifique ont été traitées par le Comité de Présidence.

Le montant des subventions proposées pour 2022 s'élève à 295 616 € (dont subvention à l'EPIC de l'office du tourisme de 122 000 €). Les crédits sont prévus au budget.

Pour mémoire, le montant attribué en 2021 était de 302 086 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment en matière de politique en direction des associations et organismes

Les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2022 sont les suivantes :

SPORT			
ORGANISMES	DEMANDE	AVIS DU COPRE	PROPOSITION AU BUREAU
A.C.F.G	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Athlé St Julien 74	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Vélo club St-Julien	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Présentation de marie - Multisports	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Présentation de marie - Tennis	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Collège Arthur Rimbaud - Sports scolaires	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
Saint-Vincent - Rencontres sportives	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Collège Jean Jacques Rousseau	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Total SPORT	20 600,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €

SOCIAL			
ORGANISMES	DEMANDE	AVIS COMMISSION ET COPRE	PROPOSITION AU BUREAU
Mission locale	67 144,78 €	68 000,00 €	68 000,00 €
Unaterra - Soutien et accompagnement aux migrants	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Accorderie	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
UP Vuache – Parentalité	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
AVIJ - Aides aux victimes et interventions judiciaires	9 500,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €
Association conciliateurs de justice	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Alfaa	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Passage	5 616,00 €	5 616,00 €	5 616,00 €
ASSFAM	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SAD Usses et Rhône	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total SOCIAL	104 760,78 €	100 116,00 €	100 116,00 €

HABITAT			
ORGANISMES	DEMANDE	AVIS COMMISSION HABITAT	PROPOSITION AU BUREAU
Habitat et Humanisme – Logements d'urgence Valleiry et Dingy	20 600,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €
Total SOCIAL	20 600,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €

ECONOMIE - TOURISME			
ORGANISMES	DEMANDE	AVIS COMMISSION ECONOMIE	PROPOSITION AU BUREAU
Initiative Genevois – Accompagnement des entreprises	14 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Institut Scientifique Européen (ESI) - Formations	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Office du tourisme - Convention	122 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €
COFG - Plan d'action orientation élèves	5 900,00 €	5 900,00 €	5 900,00 €
Total ECONOMIE	151 900,00 €	150 900,00 €	150 900,00 €

EDUCATION			
ORGANISMES	DEMANDE	AVIS COPRE	PROPOSITION AU BUREAU
Collège Jean Jacques Rousseau – Défi lecture	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Collège Jean Jacques Rousseau – Prix littérature	650,00 €	600,00 €	600,00 €
Collège Arthur Rimbaud – Défi lecture	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Total EDUCATION	1 650,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €

DIVERS			
ORGANISMES	DEMANDE	AVIS COPRE	PROPOSITION AU BUREAU
La Salévienne – Soutien loyer	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Total DIVERS	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

RECAPITULATIF	TOTAL DEMANDES	TOTAL AVIS COMMISSION/COMITE DE PRESIDENCE	TOTAL PROPOSITIONS AU BUREAU
	301 310,78 €	295 616,00 €	295 616,00 €

DELIBERE

Article 1 : **approuve** les subventions de fonctionnement 2022 présentées ci-dessus.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2022– chapitre 65.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

2. Environnement : marché public de prestations intellectuelles « Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois, et de l'aménagement de ses abords » (marché n°202218) – Attribution

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président,

La renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois est nécessaire pour redonner de la place à la rivière et restaurer ses fonctions naturelles et écologiques. Par ailleurs, les bords de l'Aire constituent un « poumon vert » de la Commune, et font l'objet d'un fort attachement de la part d'une grande partie de la population, ainsi que d'une fréquentation importante. De la même façon le site de la Paguette, qui jouxte l'Aire, est un lieu privilégié pour les pratiques sportives et les loisirs, très plébiscité. Ainsi, le futur aménagement du site devra prendre en compte la diversité de ces usages et garantir une accessibilité à l'Aire et ses abords, dans le respect du projet de renaturation.

Pour ce faire, il a été décidé de réaliser une étude de faisabilité conjointe entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, abordant à la fois la renaturation de la rivière, et l'aménagement de ses abords. En effet, les aspects « renaturation », qui relèvent de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de Communes, et « aménagements », qui relèvent de la Commune, gagneront à être étudiés de pair : une étude conjointe garantira la cohérence du projet global, en permettant de tenir compte des besoins, implications et contraintes de chaque thématique. De plus, l'efficacité en terme de calendrier sera accrue.

Dans ce contexte, un groupement de commandes entre la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de Communes du Genevois a été constitué pour procéder à une consultation unique pour cette étude de faisabilité. La Communauté de Communes est le coordonnateur de ce groupement. Chaque membre attribuera et exécutera le marché à hauteur de ses besoins.

A la suite, une consultation unique a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, par avis envoyé, le 15 mars 2022, au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics), avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Collectivité. La réception des offres était fixée au 20 avril 2022 à 12h au plus tard.

Cinq plis sont parvenus dans le délai imparti.

L'analyse des offres, conformément aux critères de jugements dans le règlement de la consultation, a été présentée, pour avis, à la Commission achats du groupement, réunie le 23 mai 2022. Au vu des résultats de l'analyse, la Commission propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises ECOTEC environnement SA/SAS SAFEGE/Oxalis Scop/DialTer, économiquement la plus avantageuse, pour un montant global de 134 486,25 € HT.. La répartition financière de ce montant entre les membres du groupement sera réalisée ultérieurement dans le cadre de la mise au point du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu la convention de groupement de commandes portant sur « Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois, et de l'aménagement de ses abords (74) », signée le 28 février 2022 par la Communauté de Communes et le 07 mars 2022 par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de fourniture et service dont le montant est sup. à 100 000€ HT et inférieur au seuil européen, prendre toute décision de les conclure, les signer, ainsi que pour leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis de la Commission achats du groupement réunie le 23 mai 2022,

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises ECOTEC environnement SA/SAS SAFEGE/Oxalis Scop/DialTer, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 134 486,25 € H.T. pour l'ensemble des membres du groupement.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2022 – chapitre 20.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

3. Marché de travaux pour la création d'un ouvrage d'art dans le cadre de la réalisation du tramway entre St Julien en Genevois et Genève (74) – Attribution du marché 202203_ccg Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de ligne de tramway reliant Genève à St-Julien-en-Genevois, des travaux sont nécessaires sur l'ouvrage d'art de l'Arande situé avenue de la Gare. Ces travaux consistent à réaliser une dalle de pontage supportée par des micropieux, et venant enjamber le dalot existant. La réalisation de l'ouvrage est prévue en deux phases, en coordination avec les travaux de déviations de réseaux. Ces travaux ont été estimés à 488 000 € H.T.

Pour ce faire, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, avec envoi, le 22 février 2022, d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec mise en ligne du dossier sur le site de notre mandataire. La date limite de réception des offres était fixée au 25 mars 2022 à 11h.

2 plis sont parvenus dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre et notre mandataire conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission achats réunie le 23 mai 2022. Au vu du classement des offres, la Commission propose de retenir l'offre de la société EST OUVRAGES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 447 245,00 € H.T..

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment sa compétence mobilité,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est compris entre 100 000€ HT et 2M€ HT, prendre toute décision de les conclure, les signer et toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la proposition de la Commission Achats réunie le 23 mai 2022,

Article 1 : décide de retenir l'offre de la société EST OUVRAGES, économiquement la plus avantageuse, selon les prix indiqués au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 447 245,00 € H.T..

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram- exercice 2022 – chapitre 21.

Article 3 : autorise notre mandataire, TERRITOIRES 38, à signer le marché, toutes les pièces annexes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution administrative, technique et financière du marché.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

A Magnin note que de moins en moins d'entreprises répondent aux marchés publics, avec des écarts de prix très importants entre les offres.

PJ Crastes répond que la situation est variable selon les marchés lancés.

Il souligne que l'attentisme connu actuellement de la part des collectivités risque de créer un décalage qui sera ensuite difficile à gérer pour les entreprises.

VI. Divers

1. Ordre du jour du Conseil Communautaire du 30 mai 2022

Pour information.

2. Périmètre de l'AOM métropolitaine (P+R, modes doux)

J Bouchet rappelle que des réflexions sont en cours sur les compétences à transférer au sein de la nouvelle AOM métropolitaine, notamment en matière de P+R et de modes doux. Pour la première l'intérêt d'un transfert s'explique par la cohérence à avoir entre P+R et transports. Pour le second, un transfert est moins évident avec un risque de perte de proximité dans la gestion du dossier. Une réunion sera organisée le 10 juin prochain à ce sujet.

3. Fonctionnement des commissions thématiques

➤ Récurrence, lieu

B Fol note l'essoufflement de certains élus pour se rendre dans les réunions, avec les difficultés de circulation aux heures de pointe.

C Vincent évoque la difficulté pour trouver des créneaux de réunion alors que des dossiers tels que le PLUi ou la mise en œuvre du projet de territoire sollicitent des rencontres régulières. Elle propose qu'un autre jour de la semaine que le lundi soit dédié à l'intercommunalité.

E Rosay indique que la visioconférence donne plus de souplesse aux élus pour assister aux réunions.

PJ Crastes observe que certaines réunions s'y prêtent mieux que d'autres.

A Magnin souligne que depuis la fin de la tenue des commissions en format mixte visioconférence/présentiel, un certain nombre de conseillers municipaux ont arrêté de suivre les dossiers. Même s'ils participaient peu, ils suivaient néanmoins l'évolution des dossiers.

Au vu des remarques, le Bureau propose de rouvrir la visioconférence pour les commissions thématiques.

PJ Crastes note que concernant le fonctionnement des commissions, certaines voient peu le débat s'installer et se résument à une information descendante.

E Rosay souligne effectivement la nécessité d'apporter une certaine dynamique mais l'information faite aux élus est également importante.

PJ Crastes évoque l'intérêt de laisser aux commissions la possibilité de s'autosaisir de sujets.

V Lecauchois indique que Saint-Julien a décidé de mener un court sondage à l'attention des élus de la commune sur la fréquence des réunions, leur durée, leur contenu. Elle propose de faire de même pour les élus municipaux et communautaires. Elle transmettra le contenu du sondage pour qu'il puisse être adapté au niveau de l'intercommunalité. Il pourrait être lancé avant l'été pour faire un retour en septembre.

A Magnin indique qu'il est envisagé de réunir tous les vice-présidents fin juin pour travailler ce point.

E Rosay souligne l'importance de laisser davantage de temps aux commissions pour débattre. Pour cela, les services pourraient uniquement présenter la partie réglementaire pour ensuite laisser l'ouverture au débat.

F De Viry note également l'importance que les conseillers travaillent en amont leurs sujets pour être en capacité lors de la commission de poser des questions et de faire avancer les réflexions.

➤ **Redescente informations des commissions en commune**

PJ Crastes souligne l'importance de cette redescente d'information en commune, mais cela nécessite un pré-travail.

Il évoque par ailleurs la diffusion de la newsletter, qui est un support intéressant.

➤ **Remontée informations des commissions en Bureau**

PJ Crastes encourage les vice-présidents à avoir ce réflexe.

A Magnin constate que la réunion des secrétaires de mairies est de moins en moins suivie, certaine n'y voyant pas beaucoup d'intérêt, ce qui est dommage.

C Vincent partage les propos de A Magnin. Ces réunions permettent aux directeurs généraux d'avoir de l'information. Elle propose qu'une réunion similaire soit organisée pour les techniciens.

Par ailleurs, sur plusieurs thématiques d'importance traitées à l'échelle intercommunale, les élus peuvent se rendre en commune pour une présentation directe devant les conseillers municipaux ; la démarche a déjà été faite plusieurs fois.

4. Groupe de travail politiques sportives : restitution et suites

JC Guillon rappelle l'envoi d'un questionnaire permettant d'amorcer la réflexion sur la politique du territoire, les actions pertinentes à mettre en œuvre et à quelle échelle. Plusieurs suggestions ont été faites : organisation d'un forum, dossier de subvention unique, portail associatif, définition d'un taille critique des clubs, application d'un même montant de subvention quel que soit les communes selon un barème établi au niveau de la CCG, diagnostic des infrastructures.

Un second questionnaire sera adressé aux communes relatif à leurs installations, avec un retour au 22 juin pour une réunion du travail du groupe de travail fin juin et restitution en Bureau du 04 juillet.

5. PLUi

PJ Crastes indique que plusieurs réunions avaient été agendées mais compte-tenu du faible retour des élus sur leur participation, il a été décidé de proposer de nouvelles dates. Divers témoignages seront présentés au cours de ces rencontres.

6. Réunion du 03 mai avec le Procureur de la République

C Vincent explique qu'une réunion a été organisée à l'initiative du Procureur de la République le 03 mai dernier. Les difficultés du parquet ont été évoquées à cette occasion. Quelques chiffres :

- secteur recouvrant 140 communes, de toute typologie
- 6 magistrats au sein du parquet pour 100 000 habitants alors que la moyenne européenne est à 11
- 22 000 procédures ont été menées en 2021

Le procureur a un rôle d'aiguilleur de la procédure et gère également les gardes à vues (astreintes). Le manque de magistrats oblige à une priorisation des thématiques traitées : les violences intrafamiliales, les trafics de stupéfiants, les outrages. Un travail sur les alternatives aux jugements comme le rappel à la loi, est mené (effectué au sein de la maison transfrontalière de la justice et du droit ou au sein des communes si un conventionnement existe). Ces alternatives au jugement peuvent également prendre la forme de différents stages, payants et obligatoires, pour éviter une inscription au casier judiciaire : violences intrafamiliales, conduite addictive, responsabilité parentale, environnement...

Les sujets de contentieux d'urbanisme sont souvent délaissés, malgré l'attente des Maires à ce sujet. Dans ce contexte, le parquet demande aux élus d'être proactifs, notamment en réalisant régulièrement des visites de chantier et de saisir le parquet si les dossiers qui peuvent être régularisables.

7. Atelier participatif transports le 10 mai

J Bouchet rappelle la réflexion actuellement menée dans le cadre du renouvellement de l'offre de transport gérée par le GLCT. Le territoire étant directement impacté, des ateliers sont organisés, un le 10 mai et le suivant le 31 mai. Il insiste sur l'importance d'avoir une représentation suffisante lors de ces séances de travail et invite les élus à communiquer pour que de nouvelles personnes participent.

8. Incendie en Sous-Préfecture

V Lecauchois indique que les services installés dans la Sous-Préfecture seront relogés d'ici le 12 juin comme suit : Espace France Services au niveau de l'accueil de la mairie de St Julien, les services de la Sous-Préfecture et l'inspection de l'éducation nationale dans une annexe de l'ancienne école François Buloz.

Concernant le bâtiment, la charpente, le toit et les gravats sont tombés sur le 1^{er} niveau, ce qui fragilise le plancher. Deux options sont envisagées pour déblayer qui ne sont pour l'instant pas tranchées, dans l'attente de la position de l'expert. L'objectif est de garder un maximum de façade.

Enfin, l'espace France Services, ouvert depuis le 1^{er} mars 2022, continuera de fonctionner, dans un premier temps à l'accueil de la mairie de Saint-Julien et à compter du 12 juin dans l'annexe de l'école Buloz ; ses itinérances sont maintenues.

9. Déploiement de la fibre

PJ Crastes indique que le déploiement et le raccordement de la fibre sont catastrophiques. Il est important que les communes fassent remonter leurs difficultés auprès du SYANE qui gère ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 09 juin 2022.

Vu par le Président